Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20180122-110118-2-DE Date de télétransmission : 22/01/2018 Date de réception préfecture : 22/01/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 11 janvier 2018

PUBLIE LE: 22 janvier 2018

Délibération n° 110118-2 : Compte-rendu des actes administratifs de Président

L'an deux mille dix-huit, le onze janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le quatre janvier, s'est réuni au château de Monte Cristo, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 JANVIER 2018

PRESENTS

LE PECQ Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE

Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PORT-MARLY Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

:	3
	4
	8
	1
:	6

SI MONTE CRISTO / CS 110118-2

Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20180122-110118-2-DE Date de télétransmission : 22/01/2018 Date de réception préfecture : 22/01/2018

OBJET: COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR: Madame la Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour la Présidente de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consenties par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 28 juin 2016.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions de la Présidente qui suivent :

Décision n° 2017/11

<u>Objet</u> : Commande d'une prestation de mise en sécurité et d'abattage par démontage d'un hêtre pourpre dans le parc du Château de Monte-Cristo

Compte-tenu de l'état phyto-sanitaire du hêtre pourpre se trouvant près du Bassin d'Haydée dans le parc du Château de Monte-Cristo, il a été décidé, pour des raisons de sécurité, de le faire abattre.

L'offre de la société SEM Espaces Verts étant la plus adaptée en termes de qualité et de prix, il a été décidé de faire appel à cette dernière afin qu'elle procède à la mise en sécurité et à l'abattage par démontage du hêtre pourpre.

Montant de la prestation : 7 894,78 € TTC, soit 6 578,98 € HT.

Décision n° 2017/12

Objet : Remboursement partiel anticipé du prêt à court terme n°726656

Le Syndicat intercommunal du château de Monte Cristo a souscrit un prêt relais à court terme n°726656 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France en date du 16 décembre 2015, d'un montant de 500 000 €, dans l'attente des subventions et du FCTVA ;

L'article 12 du contrat précité, ainsi les disponibilités financières du Syndicat, suite à l'encaissement d'une seconde partie des subventions, permettant le remboursement anticipé total ou partiel de l'emprunt, il a été décidé de procéder au remboursement partiel du prêt à hauteur de 150 000 € à l'échéance du 4 novembre 2017.

Fait à Marly-le-Roi, le : 1 8 JAN. 2018

Transmis en Préfecture et affiché le : 22 JAW. 2018

Pour extrait conforme

Mireille TEMPEZPrésidente du Syndicat Intercommunal